

**Cadre de plan d'action  
pour le développement du transport aérien et du tourisme en Afrique (2019-2021)**

Activités et actions figurant dans la Déclaration	Renvois au <i>Plan d'action de Lomé</i>	Chef de file	Partenaires	Période
<b>Bonne gouvernance et politiques harmonisées</b>				
Promouvoir la coopération entre les autorités chargées des transports, les autorités touristiques et d'autres ministères ayant des responsabilités connexes, notamment les finances, la planification économique, l'énergie, l'environnement et le commerce, et la compatibilité des décisions qu'ils prennent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transposer la PAAC (cf. Transport aérien 2.3)</li> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Assurer des politiques de tourisme harmonisées (cf. Tourisme 1.2)</li> <li>• Harmoniser les politiques de tourisme et d'aviation (cf. Tourisme 1.3)</li> </ul>	États africains et Commission de l'UA	CER, CAFAC, OACI et OMT	2019-2021
Intégrer les efforts de planification et de développement des infrastructures de l'aviation, du tourisme et du commerce, dans la mesure du possible, tout en harmonisant les cadres réglementaires et en équilibrant les avantages de ces secteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transposer la PAAC (cf. Transport aérien 2.3)</li> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Assurer des politiques de tourisme harmonisées (cf. Tourisme 1.2)</li> <li>• Harmoniser les politiques de tourisme et d'aviation (cf. Tourisme 1.3)</li> </ul>	États africains et Commission de l'UA	CER, CAFAC, OACI et OMT	2019-2021
<b>Connectivité aérienne et gestion de la destination</b>				
Mener à bien une stratégie de gestion de la destination fondée sur une combinaison judicieuse de produits, passant par une bonne intégration du tourisme et des voyages, de l'aviation et d'autres secteurs de services et de produits de base, de façon à briser le cercle vicieux des contraintes économiques et logistiques et à favoriser la transformation structurelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Assurer des produits touristiques compétitifs (cf. Transport aérien 2.1)</li> </ul>	États africains	Commission de l'UA, CER, CAFAC, APCN, BafD et OMT	2019-2021
Institutionnaliser, au niveau des États, le marché unique du transport aérien en Afrique, en établissant le cadre juridique et réglementaire nécessaire à l'échelon national pour en permettre l'instauration complète	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les principaux mécanismes institutionnels et éléments du cadre réglementaire pour la gestion du SAATM (cf. Transport aérien 1.3)</li> <li>• Instaurer le SAATM (cf. Transport aérien 1.4)</li> <li>• Transposer la PAAC (cf. Transport aérien 2.3)</li> </ul>	États africains, Commission de l'UA, BafD et CAFAC	OACI, AFRAA et IATA	2019-2021

Activités et actions figurant dans la Déclaration	Renvois au <i>Plan d'action de Lomé</i>	Chef de file	Partenaires	Période
Assurer certains services aériens d'intérêt public, tels que les services essentiels pour desservir des destinations éloignées et périphériques, et apporter un appui à l'établissement de liaisons internationales mettant en relation les marchés émetteurs de tourisme avec des pays parmi les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, d'après le concept de « services aériens essentiels et de routes essentielles au développement du tourisme » élaboré par l'OACI et l'OMT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Harmoniser les politiques de tourisme et d'aviation (cf. Tourisme 1.3)</li> </ul>	États africains	CAFAC, OACI et OMT	2019-2021
Formuler une stratégie de marketing et de promotion à l'appui du développement de produits touristiques en même temps que de services de transport aérien et mettre en lumière la singularité africaine par rapport au reste du monde	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Accroître la promotion et le marketing du tourisme (cf. Tourisme 2.2)</li> <li>• Assurer la visibilité du secteur du tourisme africain (cf. Tourisme 3.3)</li> </ul>	États africains	Commission de l'UA, CER, CAFAC, OACI et OMT	2019-2021
<b>Financement du développement des infrastructures et du renforcement des capacités</b>				
Assurer l'alignement et l'intégration de grands projets d'infrastructure aéronautique et touristique avec les plans et budgets de développement nationaux et/ou régionaux, le Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA pour la période 2020-2030, le programme de l'UA de développement des infrastructures, de même que l'institution de plateformes africaines de coopération économique et d'aide internationale, comme la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) et le Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une infrastructure aéronautique durable dans le cadre du PIDA (cf. Transport aérien 2.2)</li> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Financement/investissement dans les infrastructures et les produits touristiques (cf. Tourisme 3.2)</li> <li>• Réalisation d'études de faisabilité et de plans détaillés pour les projets du PAP-PIDA (cf. PIDA 1.2)</li> <li>• Propositions de nouveaux projets régionaux d'infrastructures pour le deuxième PAP-PIDA (cf. PIDA 1.4)</li> <li>• Application de la méthode intégrée du couloir pour le développement des infrastructures (cf. PIDA 1.5)</li> </ul>	États africains, Commission de l'UA et BafD	CER, CAFAC, APCN, OACI, OMT, partenaires de l'aide internationale, bailleurs de fonds et institutions financières	2019-2021

Activités et actions figurant dans la Déclaration	Renvois au <i>Plan d'action de Lomé</i>	Chef de file	Partenaires	Période
Inclure, en leur conférant un rang de priorité, des projets de renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative MoveAfrica lancée par l'APCN, en utilisant et en alimentant le Fonds de développement des ressources humaines (HRDF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le réservoir de formation (cf. Transport aérien 2.4)</li> <li>• Accroître le nombre de partenaires du développement (financiers et techniques) (cf. Transport aérien 3.1)</li> <li>• Renforcer les capacités en matière de ressources humaines en Afrique (cf. Tourisme 3.1)</li> <li>• Identification de la pénurie de compétences dans le domaine des infrastructures et application de stratégies régionales d'acquisition de compétences, pour que la main-d'œuvre africaine réponde aux besoins du secteur en termes de compétences pour participer à des projets d'infrastructures de grande envergure (cf. PIDA 3.2)</li> </ul>	États africains, CAFAC, APCN et OACI	Commission de l'UA, CER, BAfD et OMT	2019-2021
Prendre des mesures pragmatiques afin de créer un climat d'investissement transparent, stable et prévisible à l'appui du développement d'une infrastructure aéronautique et touristique de qualité, par exemple en faisant appel à de multiples parties prenantes, en diversifiant les sources de financement, en ayant recours à des fonds nationaux et en augmentant la participation du secteur privé, notamment par des investissements privés, une transformation des activités, des initiatives de financement privé, des partenariats public-privé et divers programmes d'incitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de partenaires du développement (financiers et techniques) (cf. Transport aérien 3.1)</li> <li>• Mobilisation de ressources (cf. Transport aérien 3.2)</li> <li>• Financement/investissement dans les infrastructures et les produits touristiques (cf. Tourisme 3.2)</li> <li>• Adoption de cadres juridiques et réglementaires harmonisés pour un environnement de l'investissement porteur (cf. PIDA 2.3)</li> </ul>	États africains et Commission de l'UA	BAfD et APCN	2019-2021
Fournir les incitations, l'environnement et le soutien nécessaires au secteur privé pour sa participation effective au développement du tourisme et de l'aviation en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de partenaires du développement (financiers et techniques) (cf. Transport aérien 3.1)</li> <li>• Financement/investissement dans les infrastructures et les produits touristiques (cf. Tourisme 3.2)</li> </ul>	États africains	BAfD et APCN	2019-2021

Activités et actions figurant dans la Déclaration	Renvois au <i>Plan d'action de Lomé</i>	Chef de file	Partenaires	Période
<b>Facilitation des voyages</b>				
Adopter les solutions d'ouverture des régimes de visa dans le cadre des réformes des politiques pour la liberté de circulation des personnes en Afrique, grâce à la stratégie du Programme d'identification des voyageurs de l'OACI (TRIP) et en utilisant au maximum les technologies de l'information et de la communication pour améliorer les procédures de délivrance de visa	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la déclaration sur la sécurité de l'aviation (cf. Transport aérien 2)</li> <li>• Assurer des politiques de tourisme harmonisées (cf. Tourisme 1.2)</li> </ul>	États africains et Commission de l'UA	CER, CAFAC, BAFD, OACI et OMT	2019-2021
Harmoniser la législation, les politiques et les procédures nationales pour permettre la délivrance et l'utilisation du passeport africain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la déclaration sur la sécurité de l'aviation (cf. Transport aérien 2)</li> <li>• Assurer des politiques de tourisme harmonisées (cf. Tourisme 1.2)</li> </ul>	États africains et Commission de l'UA	CER, CAFAC, BAFD, OACI et OMT	2019-2021
<b>Renforcement des secteurs de l'aviation et du tourisme</b>				
Partager et échanger des connaissances, des expériences et des pratiques optimales à l'aide de données et de statistiques appropriées, y compris entre eux (coopération Sud-Sud) afin de profiter des expériences menées dans la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Renforcer les capacités en matière de ressources humaines en Afrique (cf. Tourisme 3.1)</li> </ul>	États africains et Commission de l'UA	CER, CAFAC, APCN, BAFD, OACI et OMT	2019-2021
Démontrer et promouvoir les avantages socioéconomiques du tourisme et de l'aviation, en faisant d'un public informé et mobilisé un partenaire crucial, par des campagnes de sensibilisation de la population et des programmes d'éducation afin d'accroître la confiance des entreprises et d'obtenir un plus large soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les activités conjointes avec le secteur du tourisme (cf. Transport aérien 2.5)</li> <li>• Encourager la reconnaissance et la participation des jeunes au tourisme (cf. Tourisme 3.2)</li> <li>• Améliorer la compilation des données sur le tourisme (cf. 3.4)</li> </ul>	États africains	Commission de l'UA, CER, CAFAC, OACI et OMT	2019-2021
Apporter une expertise technique, des ressources et un soutien aux fins de la mise en œuvre des mesures ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de partenaires du développement (financiers et techniques) (cf. Transport aérien 3.1)</li> <li>• Mobilisation de ressources (cf. Transport aérien 3.2)</li> </ul>	Commission de l'UA, CAFAC et BAFD	CER, APCN, OACI, OMT, partenaires de l'aide internationale, bailleurs de fonds et institutions	2019-2021

Activités et actions figurant dans la Déclaration	Renvois au <i>Plan d'action de Lomé</i>	Chef de file	Partenaires	Période
			financières	

AFRAA : Association des compagnies aériennes africaines  
 APCN : Agence de planification et de coordination du NEPAD  
 BAfD : Banque africaine de développement  
 CAFAC : Commission africaine de l'aviation civile  
 CER : Communautés économiques régionales  
 HRDF : Fonds de développement des ressources humaines  
 IATA : Association du transport aérien international  
 NEPAD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OMT : Organisation mondiale du tourisme  
 PAAC : Politique africaine de l'aviation civile  
 PIDA : Programme de développement des infrastructures en Afrique  
 SAATM : Marché unique du transport aérien en Afrique  
 UA : Union africaine